



BARÈME HONORAIRES TTC

Applicable au 10 février 2025

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 50 000€	5500 €
50 001€ - 100 000€	7000 €
100 001€ - 150 000€	8500 €
150 001€ - 200 000€	9500 €
200 001€ - 250 000€	6 %
250 001€ - 300 000€	5,5 %
300 001€ - 350 000€	5 %
350 001€ - 400 000€	4,5 %
400 001€ - 450 000€	4 %
450 001€ - 500 000€	3,5 %
Au delà de 500 001€	3 %

Avis de valeur : 90€ TTC

Les avis de valeurs sont facturés lorsqu'ils sont dissociés de la signature de mandat de vente. (Hors mandat).
Autrement, les avis de valeurs sont gratuits.

Les honoraires sont à la charge du vendeur (Sauf convention contraire précisée dans le mandat).

Conditions générales

- TVA applicable au taux en vigueur 20%
- Le barème d'honoraire mentionne les tarifs maximums des prestations pratiqués par ELMA Immobilier (arrêté du 26 Janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.)
- Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
- Les honoraires sont directement payé à ELMA Immobilier par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.